

EKiNeWs

LA NEWSLETTER DES SALARIES D'EKIDOM - INFO DSP

Numéro

112

Mars 2022

Beaulieu

Le bar de la Place des Templiers mis à disposition pour le "Printemps de Beaulieu"

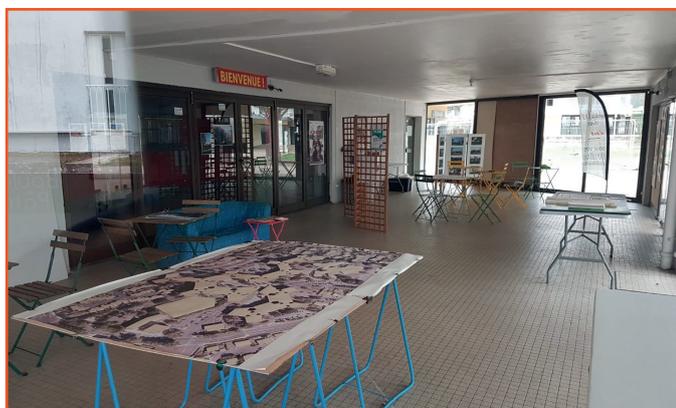


EKIDOM vient de signer une convention avec le Centre d'Animation de Beaulieu et le Conseil Citoyen pour mettre à disposition l'ancien bar afin d'organiser le « Printemps de Beaulieu ». Ce local est vacant depuis plusieurs mois.

Cet événement initié par des associations et des acteurs du quartier permettra d'aller à la rencontre des habitants et leur donner la parole sur leur vision du quartier pour demain et construire



des actions de bien vivre ensemble. Cet événement se déroulera du 5 mars au 2 avril prochains. Cette convention repose sur une mise à disposition gratuite du local durant 3 mois renouvelables 1 fois. Le preneur s'est engagé à y faire le ménage et EKIDOM à faire le contrôle électrique et changer une des trois vitrines vandalisées. Les deux autres seront laissées en panneaux de bois afin que le centre, avec le concours de l'école d'art, puissent y faire une décoration. A noter qu'une clause de la convention prévoit qu'en cas de repreneur potentiel, le local devra être restitué à EKIDOM pour être loué.



Ressources Humaines - Egalité professionnelle Homme/Femme

EKIDOM obtient la note de 95/100

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est l'une des priorités nationales. Soutenu par EKIDOM, cet engagement se traduit, entre autre, pour les entreprises par la publication, chaque année, de l'index de l'égalité femmes-hommes.

Sous forme d'une note sur 100, cet index se compose de 4 indicateurs pour les entreprises de moins de 250 salariés :

Indicateur 1 : Écart de rémunération : 35 points sur 40

Indicateur 2 : Écart de taux d'augmentations individuelles : 35 points sur 35

Indicateur 3 : % de salariés ayant bénéficiés d'une augmentation générale ou individuelle au retour de congés maternité sur la période de référence : 15 points sur 15.

Indicateur 4 : Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10 points sur 10

La note globale obtenue par EKIDOM pour l'année 2022 (sur les données 2021) est de 95/100.



EKIDOM récompensé pour son engagement "POUR LA QUALITÉ DU LOGEMENT DE DEMAIN"

Jeudi 10 mars, une distinction a été remise à l'EKIDOM et son partenaire ArchitectureStudio en présence de Mme la Ministre Déléguée aux logements, Emmanuelle WARGON et de Mme la Ministre de la Culture, Roselyne BACHELOT, à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris.

Cette distinction « sceau d'excellence » récompense le travail de requalification participative et citoyenne de la Résidence Grand'Goule engagée depuis le printemps 2021. EKIDOM et ArchitectureStudio sont l'une des équipes lauréates sélectionnées parmi 200 projets.

Roselyne Bachelot, ministre de la Culture et Emmanuelle Wargon, ministre déléguée en charge du logement, avaient lancé, en octobre 2021, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) inédit, à l'attention des maîtres d'ouvrage, des architectes et des collectivités, visant à « expérimenter et inventer de nouvelles formes de production et de conception du logement de demain ».

Parmi plus 200 candidatures reçues, le comité national de sélection a retenu 97 projets lauréats auxquels 41 organismes Hlm sont parties prenantes dont EKIDOM. Ces 97 projets, labellisés « Engagés pour la qualité du logement de demain » bénéficieront de la valorisation de leurs méthodes, process et outils, au plan national comme international, à travers diffé-

rents supports et événements.

Pour Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat : « La présence des organismes Hlm dans un grand nombre des projets lauréats illustre le dynamisme du secteur Hlm, loin des caricatures. Ces résultats permettent de mettre en avant l'approche complexe de la qualité du logement et de sa qualité d'usage, de dépasser les discours parfois simplistes mis en avant, et de démontrer l'engagement des organismes Hlm dans ce sens. C'est d'ailleurs pour ces raisons que l'Union a participé au comité des partenaires de l'AMI et à sa large diffusion auprès des organismes Hlm, ainsi qu'au jury. ».



Réunion de restitution ateliers maquette Projet Grand'Goule

Le projet participatif du renouvellement de Grand'Goule se poursuit.

Suite aux différents ateliers pour la création d'un projet de maquette qui ont été organisés en novembre dernier, la réunion de restitution s'est tenue le 3 mars 2022 à l'Entracte.

Si nous attendions plus de locataires de Grand'Goule, il n'en reste pas moins que les services de la ville, Grand Poitiers, la Préfecture ou bien encore nos partenaires et les équipes d'EKIDOM ont répondu présents à cette invitation.

Lors de cette session, la maquette élaborée par l'ensemble des participants dans le cadre des ateliers, a pu être présentée elle reprenait les idées suggérées dès lors qu'elles avaient fait consensus.

Madame NAVEAU-DIOP, Présidente, Madame BONNET, Directrice Générale et Benjamin LOI-

SEAU, Architecte ont durant deux heures fait cette présentation auprès des participants.

La prochaine étape consistera à valoriser ces pistes, répondre aux questions notamment à propos des points ne faisant pas consensus et d'acter un pré-projet en adéquation avec les moyens financiers envisagés.



Réunion d'information pour les administrateurs

Une réunion de travail, d'information et de sensibilisation était organisée à destination des administrateurs de l'Office, le jeudi 3 mars après midi à l'initiative de Mme NAVEAU DIOP, Présidente et de Stéphanie BONNET, Directrice Générale.

Animée par Mickaël FOUILLOU, consultant spécialisé en gestion locative pour l'Afpols et en présence de Sylvie BESSONNAT et Aurélie BILLY, cette séance avait pour objectifs de partager sur :

- Le contexte réglementaire des attributions de logement,
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs de l'attribution : Conseil d'Administration, Direction Générale, CALEOL, services en charge des attributions au sein d'EKIDOM;
- Un focus sur les principales missions de la CALEOL;
- Les publics prioritaires;
- Les décisions d'attribution réglementaires et le recours des demandeurs;
- La nécessaire cohérence des décisions prises dans la durée;
- La mixité sociale des villes et des quartiers;
- le cadre général de la protection des données à caractère personnel (RGPD);
- Les missions de l'Ancols;
- La situation d'EKIDOM au travers des priorités d'attribution suite à la décision du Bureau du CA du 30/03/2021.

Liste des participants : Véronique VILLENEUVE, Mickaël MARTEAU, Franck LEBault, Solange LAOUADJAMAÏ, Chiacap KITOYI

Les échanges au cours de cette séance ont permis de répondre aux questions et interrogations des administrateurs, de préciser certaines notions réglementaires, de citer des exemples faisant jurisprudence afin de mieux appréhender les rôles et responsabilités de chacun dans une activité de plus en plus complexe et réglementée.



Quittance de mars

Du nouveau sur l'avis d'échéance : passage à la facturation réelle mensuelle de l'eau

L'avis d'échéance de mars 2022 comporte pour la première fois la facturation réelle mensuelle des consommations d'eau. Une grande majorité des locataires sont concernés (sauf ceux qui n'ont pas de compteur de télé re-

lève ou qui payent l'eau directement au fournisseur). Afin d'accompagner les locataires dans cette nouvelle facturation de l'eau en fonction de leur propre consommation, un mini tuto sera joint à l'avis d'échéance de mars.

En bref

La cotation de la demande : un changement dans le processus des attributions

La loi ELAN du 23 novembre 2018 a rendu obligatoire la mise en place d'un système de cotation de la demande pour les EPCI dotés d'un Plan Local de l'Habitat.

Ce système de cotation consiste à attribuer des points au dossier des demandeurs de logement, en fonction de critères objectifs : logement actuel, motif de la demande, ancienneté....

La grille de cotation a été adoptée lors du conseil communautaire du 10 décembre 2021 de Grand Poitiers. Elle est le fruit d'un travail partenarial initié par l'UR-HLM et poursuivi par Grand Poitiers pour la décliner à l'échelle de son territoire.

Elle respecte les obligations réglementaires permettant de faire ressortir les publics prioritaires définis dans le Code de la Construction de l'Habitat.

Le système de cotation constitue un outil d'aide à la décision et doit permettre d'aiguiller la sélection des demandeurs d'un logement social à deux niveaux :

- lors de l'instruction des demandes, réalisée par les bailleurs sociaux pour les logements situés dans le territoire de Grand Poitiers,
- pour départager les demandeurs dont la candidature est présentée et arbitrée en CALEOL.

Néanmoins, la cotation ne fait pas l'attribution. Celle-ci reste du ressort des commissions d'attribution

Elle va permettre :

- une meilleure lisibilité et une plus grande transparence du processus d'instruction et d'attribution des logements situés dans les communes de Grand Poitiers.
- l'organisation d'une file d'attente des demandeurs
- pour le demandeur, une meilleure évaluation de sa situation par rapport aux autres demandeurs.
- La remontée des demandes anciennes

Deux sessions de formation ont été délivrées en interne et une en externe. Un accompagnement auprès des équipes sera réalisé au fur et à mesure des semaines par Marina PEROCHON.